

Vous êtes détenu
dans un établissement
pénitentiaire ?

Vous souhaitez
entamer, poursuivre
ou reprendre
des études universitaires ?




A l'Université Libre de Bruxelles c'est possible !

Et ce, grâce à divers partenariats avec les ASBL de soutien aux détenus
et à la collaboration de votre établissement pénitentiaire.

Avant de vous lancer dans un tel projet, voici ce qu'il faut savoir...

Conditions d'inscription

- Disposer de son **CESS** (ou l'équivalence à ce diplôme)
- **Maîtriser la langue française**
- Fournir une **pièce d'identité**

 Toute demande d'équivalence doit être introduite l'année académique précédant l'inscription auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Choix d'étude

Toutes les filières proposées par l'ULB ne sont pas accessibles.

Orientations pour lesquelles une inscription est possible :

- Sciences économiques
- Droit et criminologie
- Psychologie
- Sciences humaines et sociales
- Histoire
- Philosophie

Aménagement des cours

Le programme des cours est aménagé pour maximiser vos chances de réussite.

Aménagement des examens

Les modalités d'examens peuvent être adaptées à la situation.

Aides financières

Le Service Social Etudiants peut vous soutenir financièrement pour la prise en charge des **frais d'inscription (prix par session : 384€, deux sessions par an. Si vous êtes de condition modeste, l'inscription peut être réduite à 0€)**, une aide forfaitaire pour les « **support de cours** » de votre année d'étude, ainsi qu'une aide pour la location de **matériel informatique** (imprimante, ...).

Des questions ?

Dépôt des dossiers souhaité pour fin septembre.

Fin de la période des inscriptions mi-décembre.

Renseignez-vous auprès du Service Social de votre établissement pénitentiaire ou du Service d'Aide aux Détenus.

Contact utile ULB :

SCIOT Laurence, Assistante sociale
Service Social Etudiants de l'ULB – CP 185
Avenue Paul Héger, 28 - 1000 Bruxelles
Laurence.Sciot@ulb.be
02/650.33.80